

**61050 - Autres opérateurs
d'aménagement et d'urbanisme**

**Proposition d'attribution d'une
subvention et d'approbation d'un projet
de convention financière pour 2018 à
conclure entre le Département et l'ADEUS**

Rapport n° CP/2018/115

Service gestionnaire :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider :

- d'approuver le projet de programme de travail partenarial 2018 de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS),
- d'attribuer une subvention de 312 000 € pour l'année 2018 à l'ADEUS pour la mise en œuvre de ce programme,
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADEUS pour l'année 2018.

Le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Etat, la Région, plusieurs autres collectivités locales et EPCI sont engagés depuis de nombreuses années dans un programme de travail partenarial au sein de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).

Ce programme permet aux partenaires de capitaliser et de mutualiser les données et analyses aux différentes échelles de territoire : observatoires, portail de données, conférences, prospective, analyses des dynamiques territoriales, etc. Ces éclairages contribuent à construire la vision départementale de l'aménagement du territoire, notamment dans la perspective de la Conférence Territoriale de l'Action Publique et de l'élaboration des grands schémas à venir, et à replacer les politiques publiques et les partenariats du Département dans un contexte plus large.

Le programme de travail partenarial comprend également des plateformes techniques d'échanges entre partenaires sur les questions d'actualité et les évolutions réglementaires qui interpellent l'action publique, sur les nouveaux enjeux pour les collectivités et les territoires, tels que la transition énergétique et la cohésion sociale.

Le financement du programme de travail partenarial est assuré, d'une manière globale et dans le cadre d'une mutualisation de leurs moyens, par le biais de subventions de l'Etat et des collectivités territoriales à hauteur de l'intérêt que porte chacun d'eux à sa réalisation.

En conformité avec le Code de l'urbanisme notamment son article L.132-6, et au vu de l'article 3 des statuts de l'ADEUS précisant son objet, le Département est membre de

cette agence d'ingénierie partenariale, l'ADEUS intervenant dans plusieurs champs de compétences du Département.

Lors de sa séance du 16 février 2018, le conseil d'administration de l'ADEUS a validé les orientations pour les années à venir, prévoyant de consolider le programme de travail partenarial 2018 par des études s'inscrivant dans les quatre axes de travail complémentaires suivants :

1. Comprendre le territoire, partager l'information, anticiper les évolutions
2. Construire le fonctionnement métropolitain
3. Bâtir une vision à plus grande échelle
4. Adapter le territoire à son environnement et à la vie des gens

A l'intérieur de ce programme, l'ADEUS propose de réaliser des études auxquelles le Département attache un intérêt particulier.

Pour 2018, le Département pourrait ainsi bénéficier d'expertises pointues pour alimenter ses politiques publiques :

- dans le cadre de la stratégie départementale de l'Habitat :
 - o en assurant le suivi du Plan départemental de l'habitat (PDH) 2018 - 2023, et en apportant un approfondissement sur les besoins et l'offre de logement pour les jeunes ;
 - o en contribuant à appuyer méthodologiquement, à enrichir les réflexions et à la mise en œuvre d'actions répondant aux 4 objectifs stratégiques du Département : dynamiser les territoires, assurer un logement pour tous, encourager un habitat plus performant et construire la Maison alsacienne du XXIème siècle, plus particulièrement à travers les travaux de l'Observatoire départemental de l'habitat en matière de cohérence territoriale entre les offres et besoins en logement, d'accessibilité de l'offre locative, d'accompagnement des copropriétés fragiles, de lutte contre la précarité liée au logement (précarité énergétique, mal logement).
- dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) :
 - o en poursuivant la mise en place d'un observatoire partenarial qui permette un suivi pérenne et consolidé du diagnostic à 360°.
- dans le cadre du Plan Actions éducatives et collèges du Département:
 - o en jugeant les perspectives d'évolution des populations collégiales sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, en lien avec la dynamique du parc immobilier et les perspectives d'évolution des capacités d'accueil des établissements scolaires.
- Dans le cadre de la stratégie européenne et transfrontalière du Département :
 - o en engageant des réflexions et en organisant des échanges inter-partenariaux en matière d'aménagement du territoire et de coopérations transfrontalières.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le projet de programme de travail partenarial 2018, annexé au rapport.

Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le Conseil Départemental a décidé, dans le cadre des propositions d'inscriptions budgétaires pour 2018 dans l'axe d'intervention 610 – Ingénierie publique, pour le mode d'action 61050 – Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme, l'inscription au profit de l'ADEUS d'un crédit de 312 000 €, montant identique à celui de l'exercice 2017.

Il est proposé à la Commission Permanente que le financement du programme de travail partenarial 2018, pour les principaux contributeurs, s'établisse comme suit :

- Eurométropole de Strasbourg : 2 914 151 €
- Département du Bas-Rhin : 312 000 €
- Etat : 280 155 €
- Région : 137 893 €

Soit un total de 3 644 199 € de financements publics pour un budget prévisionnel de l'ADEUS d'un montant de 4 935 958 € pour l'année 2018.

La subvention attendue du Département correspond à 6,6 % du total des subventions escomptées, et positionne le Département comme deuxième contributeur après l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est proposé à la Commission Permanente, d'une part, de décider d'attribuer à l'ADEUS une subvention de 312 000 € pour la mise en œuvre du programme de travail partenarial 2018, et d'autre part, de décider d'approuver les termes du projet de convention financière, précisant les différentes thématiques d'études intéressant le Département, à conclure entre le Département et l'ADEUS. Le projet de convention financière est annexé au rapport.

Lors de sa réunion du 14 mai 2018, la Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles a émis un avis favorable sur le projet de programme de travail partenarial 2018 de l'ADEUS, la proposition d'attribution d'une subvention de 312 000 € à l'ADEUS pour la mise en œuvre de ce programme, ainsi que sur les termes du projet de convention financière 2018 à conclure entre le Département et l'ADEUS.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28887	65-6574-71	312 000,00 €	312 000,00 €	312 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le projet de programme de travail partenarial 2018 de l'ADEUS, annexé à la présente délibération ;*
- *décide d'attribuer à l'ADEUS une subvention de 312 000 €, pour l'année 2018, pour la mise en œuvre de ce programme ;*
- *approuve les termes du projet de convention financière pour 2018 à conclure avec l'ADEUS, joint à la présente délibération ;*
- *autorise son président à signer cette convention financière.*

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY